

## **POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA BOURSE D'UNI POUR LES ÉTUDIANTS D'APPRENTISSAGE À DISTANCE**

UNI Coopération financière a le plaisir d'offrir chaque année, en partenariat avec l'ATTSNB, une bourse d'études. Les membres de l'ATTSNB qui habitent au Nouveau-Brunswick et qui suivent des études en travail social à temps plein dans le cadre d'un programme d'apprentissage à distance en travail social ou en technique du travail social peuvent poser leur candidature pour la bourse.

**Pour être admissible à la bourse d'UNI pour les étudiants d'apprentissage à distance, il faut :**

- a. être membre de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick ;
- b. habiter au Nouveau-Brunswick ;
- c. être inscrit à temps plein dans un programme agréé d'apprentissage à distance en travail social ou en technique du travail social.

### **Procédure à suivre**

Veuillez envoyer le formulaire de demande suivant au bureau de l'ATTSNB. Note : Une demande incomplète ne sera pas acceptée.

### **Dates importantes**

Date limite pour présenter une demande de bourse : le 1<sup>er</sup> octobre

Mois pendant laquelle l'association devrait communiquer avec le récipiendaire et les autres personnes qui ont présenté une demande : octobre

### **Bourses offertes et fréquence**

Une bourse d'une valeur de 500 \$ est offerte aux membres de l'ATTSNB qui habitent au Nouveau-Brunswick et suivent des études en travail social ou en technique du travail social à temps plein dans le cadre d'un programme d'apprentissage à distance. Une personne ne peut obtenir la bourse qu'une seule fois.

### **Administration du fonds**

Le bureau provincial est responsable de l'administration des aspects suivants du fonds :

- Un avis concernant la bourse est envoyé chaque année aux membres de l'ATTSNB. L'avis comprend les politiques et procédures, les formulaires de demande et la date limite pour faire une demande.
- Après la date limite, la personne responsable au bureau provincial fait en sorte que des copies de toutes les demandes sont envoyées aux membres du Comité de sélection.

Le Comité de sélection est responsable de l'administration des aspects suivants du fonds :

- Les membres du Comité de sélection doivent divulguer tout conflit d'intérêts, conformément à la politique de l'ATTSNB sur les conflits d'intérêts, et prendre des mesures qui s'imposent, notamment en se retirant de la prise de décision en question. Si le comité ne peut pas sélectionner un récipiendaire, le bureau provincial constitue un comité spécial chargé de la sélection.
- Le Comité de sélection évalue chaque demande et choisit un récipiendaire.

Si aucune candidature n'est présentée pour la bourse qu'UNI offre aux membres qui suivent des études à distance, un récipiendaire est choisi parmi les candidatures des bourses pour membres étudiants de l'année d'inscription en cours. Le récipiendaire est choisi à l'appréciation du Comité de sélection.

Si le Comité de sélection ne peut pas sélectionner un récipiendaire pendant une année donnée, en raison d'un conflit d'intérêts ou pour une autre raison, le bureau provincial prend les mesures qui s'imposent afin de choisir un récipiendaire et de distribuer les fonds et peut nommer un comité spécial chargé de choisir un récipiendaire.

Suivant la sélection du récipiendaire, le bureau provincial est responsable de l'administration des aspects suivants du fonds :

- L'ATTSNB communique avec le récipiendaire, lui demande d'envoyer sa photo et lui transfère la somme provenant de la bourse. Les personnes qui ne sont pas sélectionnées reçoivent une lettre du bureau de l'ATTSNB.
- Si la personne choisie décide de ne pas poursuivre ses études, la bourse est accordée au finaliste.
- Le bureau de l'ATTSNB annonce les récipiendaires des bourses chaque année dans le bulletin ou les médias sociaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de l'ATTSNB à l'adresse suivante :

C.P. 1533, succursale A  
Fredericton (N.-B.)  
Téléphone : (506) 459-5595  
Sans frais : (877) 495-5595  
Télécopieur : (506) 457-1421  
[info@nbasw-attsnb.ca](mailto:info@nbasw-attsnb.ca)  
[www.nbasw-attsnb.ca](http://www.nbasw-attsnb.ca)

Approuvée par le Conseil d'administration  
le 6 décembre 2025